

## Au 1er juillet 2013 l'Union européenne compte 28 Etats membres

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

### Géographie

- Superficie : 4 439 379 km<sup>2</sup>  
(Source : Commission européenne)

- Côtes : envir. 80,000 km (UE) ; 42,672 km (espace Schengen)  
(Sources : Frontex)

### Population

Population de plus de 65 ans : 17,8% (2012)  
Population : 505,7 millions d'habitants (2012)(UE 28)  
Taux d'accroissement naturel brut : 0,4 ‰ (2012)  
Solde migratoire : 1,7‰ (UE 28 2012)  
Croissance démographique totale : 2,2 ‰ (2012) (UE28)  
Taux brut de natalité : 10,4 ‰ (UE28 2012)  
Taux brut de mortalité : 9,9 ‰ (UE 28) (2012)  
Espérance de vie : hommes 77,4 ans, femmes 83,2 ans (UE 28, 2011)  
Total de ressortissants étrangers : 32,493 millions (2010) dont 20,157 millions originaires de pays hors de l'Union européenne  
Taux de ressortissants étrangers : 6,5 %, (2,5 % provenant d'un autre Etat membre et 4 % en dehors de l'Union) (2010)  
Taux de personnes nées à l'étranger : 9,4 %  
Nombre de demandeurs d'asile : 257 800 (2010)  
Demandes d'asile acceptées : 55 095 (2010)  
(Eurostat, 20 novembre 2013)

### Immigration

Total de ressortissants étrangers : 32,9 millions dont 20,7 millions originaires de pays hors de l'Union européenne (UE28, 2012)  
Taux de ressortissants étrangers : 6,6% (UE 28, 2011)  
Taux de personnes nées à l'étranger (hors UE) : 9,4% (UE 28, 2011)  
Nombre de demandeurs d'asile : 335 380 (UE28, 2012)  
Demandes d'asile acceptées : 55 095 (UE 28, 2010)  
(Source : Eurostat)

Inflation annuelle : IPCH indice global 120,16 (UE28, août 2013)  
Chômage : 0,9% (UE28, août 2013)  
Exportations hors UE 27 (donnée corrigée des variations saisonnières) : 2,3% (UE27, 2012)  
Importation hors UE 27 : 2,8% (UE27, 2012)  
Taux d'emploi de 20-64 ans : 68,4% (UE28, 2012)  
Taux d'emploi 15-64 ans : 64,1% (UE28, 2013 T2)  
Taux d'investissement des entreprises 18,90% (UE27, 2011)  
Taux d'épargne des ménages : 11,04% (UE 28, 2013 T1)  
Dette publique : 85,3%(UE27, 2012)  
Dépenses publiques (en % du PIB) : 49,3% (UE27, 2012)  
Recette publiques : (en % du PIB) : 45,4% (UE27, 2012)  
Exportations hors UE (en milliards d'€) : 1 468 954,9 (UE28, 2013, T2)  
Importations hors UE (en milliards d'€) : 1 372 557,3 – (UE28, 2013, T2)  
Balance commerciale (en milliards d'€) : 5535.50 – (UE 28, juin 2013)  
Balance des comptes courants (en milliards d'€) : 35895 – (UE27, 2013, Q2)  
Stock d'investissements directs étrangers en provenance du monde entier (en % du PIB) : 39,4% (UE27, 2011)  
(Source : Eurostat)

### Economie

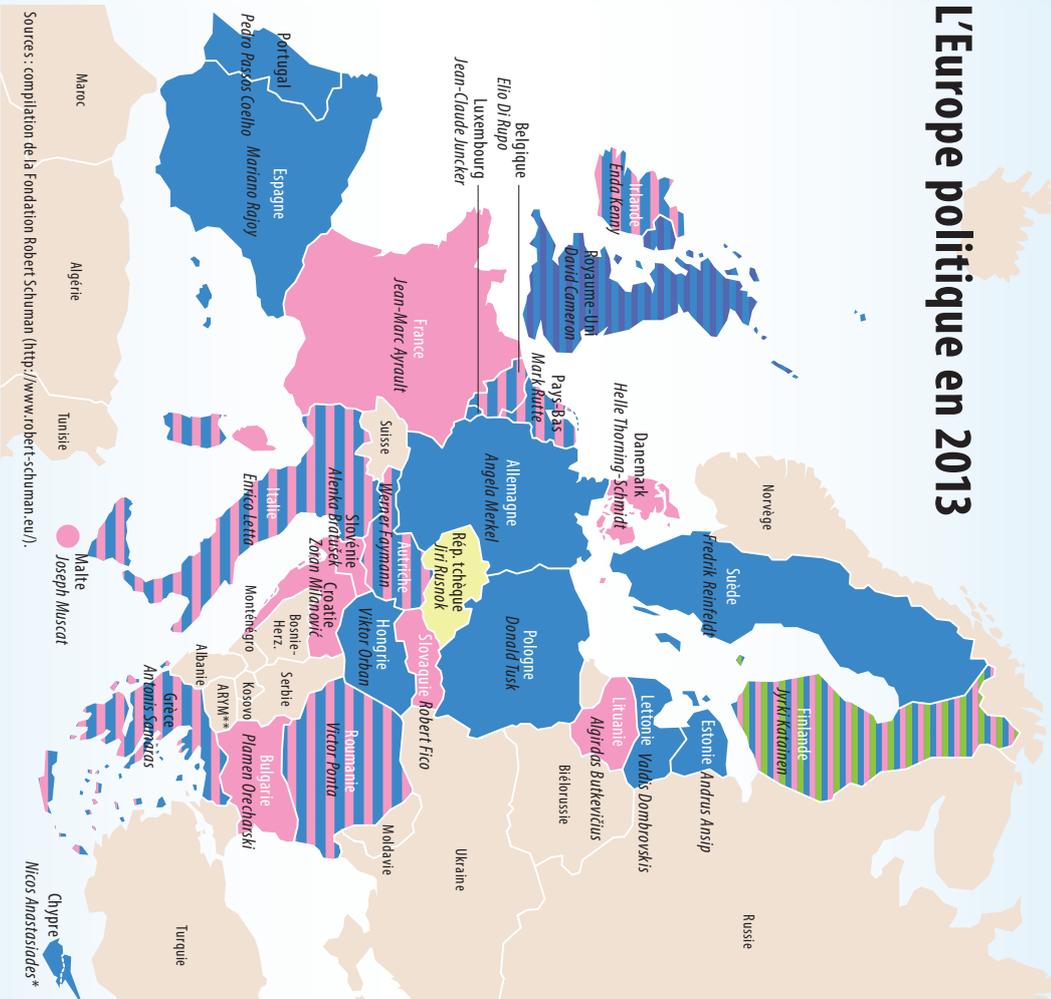
## Référendums sur questions européennes tenus dans les Etats membres

	Date	Etat membre	Sujet	Résultat	Taux de participation
1	23.04.1972	France	Elargissement de la CEE	68,28 %	60,27 %
2	10.05.1972	Irlande	Adhésion CE	83,1 %	70,88 %
3	24-25.09.1972	Norvège	Adhésion CE	46,5 %	79,2 %
4	02.10.1972	Danemark	Adhésion CE	63,29 %	90,4 %
5	03.12.1972	Suisse	Zone de libre-échange avec la CEE	72,5 %	52 %
6	05.06.1975	Royaume-Uni	Poursuite adhésion CE	67,23 %	64,03 %
7	23.02.1982	Groenland	Adhésion CE	45,96 %	74,91 %
8	27.02.1986	Danemark	Marché commun (AUE)	56,34 %	75,39 %
9	26.05.1987	Irlande	Marché commun (AUE)	69,92 %	44,09 %
10	18.06.1989	Italie	Mandat pour le traité Spinelli	88,06 %	85,4 %
11	02.06.1992	Danemark	Traité de Maastricht	47,93 %	83,1 %
12	18.06.1992	Irlande	Traité de Maastricht	68,7 %	57,31 %
13	20.09.1992	France	Traité de Maastricht	51,05 %	69,69 %
14	06.12.1992	Suisse	Adhésion EEE	49,7 %	78 %
15	13.12.1992	Liechtenstein	Adhésion EEE	55,81 %	87 %
16	18.05.1993	Danemark	Traité de Maastricht	56,77 %	85,5 %
17	12.06.1994	Autriche	Adhésion UE	66,58 %	82,35 %
18	16.10.1994	Finlande	Adhésion UE	56,88 %	70,4 %
19	13.11.1994	Suède	Adhésion UE	52,74 %	83,32 %
20	20.11.1994	Iles Åland	Adhésion UE	73,64 %	49,1 %
21	28.11.1994	Norvège	Adhésion UE	47,8 %	89 %
22	09.04.1995	Liechtenstein	Adhésion EEE	55,88 %	82,05 %
23	08.06.1997	Suisse	Ouverture négociations d'adhésion UE	25,9 %	35 %
24	22.05.1998	Irlande	Traité d'Amsterdam	61,74 %	56,26 %
25	28.05.1998	Danemark	Traité d'Amsterdam	55,1 %	76,24 %
26	21.05.2000	Suisse	Traités bilatéraux avec l'UE	67,2 %	48 %
27	28.09.2000	Danemark	Adhésion UEM	46,87 %	87,2 %
28	04.03.2001	Suisse	Ouverture procédure d'adhésion UE	23,3 %	55 %
29	07.06.2001	Irlande	Traité de Nice	46,13 %	34,79 %
30	19.10.2002	Irlande	Traité de Nice	62,89 %	48,45 %
31	08.03.2003	Malte	Adhésion UE	53,6 %	91 %
32	23.03.2003	Slovénie	Adhésion UE	89,6 %	60,3 %
33	12.04.2003	Hongrie	Adhésion UE	83,8 %	45,6 %
34	11.05.2003	Lituanie	Adhésion UE	91,1 %	63,4 %
35	17.05.2003	Slovaquie	Adhésion UE	92,5 %	52,2 %
36	08.06.2003	Pologne	Adhésion UE	77,5 %	58,9 %
37	14.06.2003	Rép. tchèque	Adhésion UE	77,3 %	55,2 %
38	14.09.2003	Estonie	Adhésion UE	66,8 %	64 %
39	14.09.2003	Suède	Adhésion UEM	42 %	82,6 %
40	20.09.2003	Lettonie	Adhésion UE	67 %	72,5 %

	Date	Etat membre	Sujet	Résultat	Taux de participation
41	19.10.2003	Roumanie	Préparation adhésion UE	89,7 %	55,7 %
42	20.02.2005	Espagne	Traité constitutionnel	76,7 %	42 %
43	29.05.2005	France	Traité constitutionnel	45,3 %	69 %
44	01.06.2005	Pays-Bas	Traité constitutionnel	38,2 %	63 %
45	05.06.2005	Suisse	Accords Schengen	54,6 %	56 %
46	10.07.2005	Luxembourg	Traité constitutionnel	56,5 %	89 %
47	25.09.2005	Suisse	Extension accords sur la libre circulation des personnes	56 %	54,4 %
48	26.11.2006	Suisse	Loi fédérale sur la coopération avec l'Europe de l'est	53,4 %	44,3 %
49	12.06.2008	Irlande	Traité de Lisbonne	46,6 %	53 %
50	08.02.2009	Suisse	Extension accord libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie	59,6 %	51,6 %
51	02.10.2009	Irlande	Traité de Lisbonne	67,13 %	59 %
52	22.01.2012	Croatie	Adhésion UE	66,67%	43,5%

« Source : Séverine Barioni, Collège d'Europe, Bruges, 2011 »

## L'Europe politique en 2013



### Couleur politique des gouvernements

- gauche
- droite
- gouvernement d'experts
- coalition gauche/droite
- coalition droite/gauche/Verts
- coalition libéraux/conservateurs

Andrus Ansip Chef de gouvernement

### Élections prévues en 2013 :

- 22 septembre : Allemagne, législatives
- 29 septembre : Autriche, législatives

### 2014

- Avril : Malte, présidentielle
- Avril : Hongrie, législatives
- Mai : Lituanie, présidentielle
- 22-25 mai : Union européenne, parlementaires
- Juillet : Belgique, fédérales et régionales
- Septembre : Suède, législatives
- 18 septembre : Royaume-Uni, référendum d'autodétermination en Ecosse

\* cumule les fonctions de Président et de Premier ministre.

\*\* Ancienne République yougoslave de Macédoine

Sources : compilation de la Fondation Robert Schuman (<http://www.robert-schuman.eu/>).

## Institutions

### Institutions et situations politique :

Les institutions principales de l'Union européenne forment un triangle. Ainsi, le Parlement européen est la voix des peuples européens, la Commission européenne représente l'intérêt général européen et le Conseil de l'Union européenne celui des Etats membres. Il ne faut pas confondre le Conseil (de l'Union européenne) composé des ministres des Etats membres avec le Conseil européen composé des Chefs d'Etat et de gouvernement et le Conseil de l'Europe (autre organisation internationale indépendante de l'Union européenne).

La branche législative des institutions de l'Union européenne est dotée de deux organes : le Conseil et le Parlement.

### Parlement européen

Il siège à Strasbourg, ses commissions ainsi que certaines séances plénières se tiennent à Bruxelles ; son secrétariat général réside à Luxembourg. Jusqu'au 1er décembre 2011, il réunissait 736 députés représentant chacun des 27 Etats membres de l'Union, tel que le traité de Nice le prévoyait.

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, prévoit désormais que le Parlement comptera 751 députés ; cette nouveauté s'appliquera lors des prochaines élections au Parlement européen en 2014. Le nouveau traité donne 18 sièges supplémentaires à 12 Etats membres, tandis que l'Allemagne perd 3 sièges en raison des nouveaux seuils fixés. Étant donné que les 3 députés allemands élus aux dernières élections poursuivront leur mandat jusqu'à la fin de cette législature, l'arrivée des 18 membres supplémentaires portera temporairement à 754 le nombre total de sièges. C'est pourquoi le nombre total de députés ne sera pas de 751, comme prévu dans le traité de Lisbonne, mais de 754. Une période de transition (traité de Nice+traité de Lisbonne) est donc prévue de 2012 à 2014.

### Sièges au Parlement européen par Etat membre selon les traités de Nice et de Lisbonne :

	Nice	Lisbonne	
<b>Allemagne</b>	99	96	(-3)
<b>France</b>	72	74	(+2)
<b>Royaume-Uni</b>	72	73	(+1)
<b>Italie</b>	72	73	(+1)
<b>Espagne</b>	50	54	(+4)
<b>Pologne</b>	50	51	(+1)
<b>Roumanie</b>	33	33	
<b>Pays-Bas</b>	25	26	(+1)
<b>Grèce</b>	22	22	
<b>Belgique</b>	22	22	
<b>Portugal</b>	22	22	
<b>Rép. tchèque</b>	22	22	
<b>Hongrie</b>	22	22	
<b>Suède</b>	18	20	(+2)
<b>Autriche</b>	17	19	(+2)
<b>Bulgarie</b>	17	18	(+1)
<b>Danemark</b>	13	13	
<b>Slovaquie</b>	13	13	
<b>Finlande</b>	13	13	
<b>Irlande</b>	12	12	
<b>Lituanie</b>	12	12	
<b>Croatie</b>		12	
<b>Lettonie</b>	8	9	(+1)
<b>Slovénie</b>	7	8	(+1)
<b>Estonie</b>	6	6	
<b>Chypre</b>	6	6	
<b>Luxembourg</b>	6	6	
<b>Malte</b>	5	6	(+1)
<b>total</b>	736	751	

(Source : Parlement européen)

### Représentation féminine : 273/766.

Les députés du Parlement sont répartis au sein de 7 groupes politiques. A la suite d'un accord entre les socialistes et les conservateurs, Jerzy Buzek (PPE) a été le Président lors de la première moitié de la législature et Martin Schulz (S&D) lui succède pendant la seconde moitié, à compter de janvier 2012.

PPE : Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens)

S&D : Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates

ADLE : Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Verts/ALE : Verts/Alliance libre européenne

ECR : Conservateurs et Réformistes européens

GUE/NGL : Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique

EFD : Europe libertés démocratie

Pour plus d'informations sur le Parlement européen et les modalités d'élection, consultez les sites :

<http://www.elections-europeennes.org/>

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/>

## Institutions

L'Union européenne, pour la branche législative de ses institutions, est dotée de deux organes : le Conseil des ministres et le Parlement européen.

### Le Conseil de l'Union européenne

Il se compose des ministres des pays membres de l'UE, qui se réunissent en neuf formations, en fonction des sujets abordés :

- Affaires générales et relations extérieures (CAGRE)
- Affaires économiques et financières (Ecofin)
- Coopération dans le domaine de justice et d'affaires intérieures (JAI)
- Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
- Compétitivité
- Transports, télécommunications et énergie
- Agriculture et pêche
- Environnement
- Education, jeunesse et culture

La présidence du Conseil de l'Union européenne change tous les six mois, selon un ordre de rotation prédéfini :

- Juillet – Décembre 2013 : Lituanie
- Janvier – Juin 2014 : Grèce
- Juillet – Décembre 2014 : Italie
- Janvier – Juin 2015 : Lettonie
- Juillet – Décembre 2015 : Luxembourg
- Janvier – Juin 2016 : Pays-Bas
- Juillet – Décembre 2016 : Slovaquie
- Janvier – Juin 2017 : Malte
- Juillet – Décembre 2017 : Royaume-Uni
- Janvier – Juin 2018 : Estonie
- Juillet – Décembre 2018 : Bulgarie
- Janvier – Juin 2019 : Autriche
- Juillet – Décembre 2019 : Roumanie
- Janvier – Juin 2020 : Finlande

Le nombre de voix de chaque Etat membre est fixé par les Traités, qui définissent aussi les cas où la majorité simple, la majorité qualifiée ou l'unanimité sont requises.

Depuis le 1er janvier 2007, une majorité qualifiée est atteinte lorsque ces deux conditions sont remplies :

- Une majorité d'Etats membres donne son approbation (dans certains cas une majorité des deux tiers) ;
- Un minimum de 255 voix est exprimé en faveur de la proposition, soit 73,9 % du total.

Le nombre de voix de chaque Etat membre est fixé par les Traités, qui définissent aussi les cas où la majorité simple, la majorité qualifiée ou l'unanimité sont requises. Chaque Etat membre peut, en outre, demander la confirmation que les voix favorables représentent au moins 62% de la population totale de l'Union. Si ce critère n'est pas respecté, la décision n'est pas adoptée.

Répartition des voix par Etat :

Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni	29
Espagne, Pologne	27
Roumanie	14
Pays-Bas	13
Belgique, République tchèque, Grèce, Hongrie, Portugal	12
Autriche, Bulgarie, Suède	10
Croatie, Danemark, Irlande, Lituanie, Slovaquie, Finlande	7
Chypre, Estonie, Lettonie, Luxembourg, Slovaquie	4
Malte	3
<b>TOTAL</b>	<b>352</b>

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, prévoit qu'à partir de 2014, les décisions sont prises à la double majorité, calculée selon deux critères :

- Etat : 55% des Etats de l'UE (soit à 27, 15 Etats membres)
- Population : 65% de la population de l'UE

Une minorité de blocage devra inclure au moins 4 Etats membres.

### Commission européenne

La Commission européenne incarne l'intérêt général de l'Union. Elle est la gardienne des traités et dispose du monopole de l'initiative législative. Ainsi, elle joue un rôle à la fois législatif et exécutif, pour l'Union, c'est-à-dire le droit de la concurrence, la politique agricole commune, la libre circulation et l'union douanière. Le Collège des commissaires se compose d'un commissaire par Etat membre. Ils sont nommés pour une période de 5 ans par le Conseil européen et soumis à l'approbation du Parlement.

## REPÈRES HISTORIQUES

- **9 mai 1950** : déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, proposant à l'Allemagne et à la France de gérer en commun le charbon et l'acier.
- **24 juillet et 10 août 1952** : entrée en vigueur du traité instaurant la CECA et entrée en fonction de la Haute Autorité à Luxembourg, présidé par Jean Monnet.
- **20 août 1954** : l'Assemblée nationale française rejette le traité de Paris sur la Communauté européenne de défense (CED).
- **1er janvier 1958** : entrée en vigueur des traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), signés le 25 mars 1957.
- **17 janvier 1962** : adoption des premiers règlements de la Politique agricole commune.
- **1er juillet 1965** : le général de Gaulle refuse l'accroissement des pouvoirs des institutions communautaires ; c'est « la crise de la chaise vide ».
- **29 janvier 1966** : compromis de Luxembourg. La règle de l'unanimité est maintenue au Conseil des ministres lorsqu'un État membre déclare qu'un intérêt national vital est en jeu.
- **1er juillet 1967** : entrée en vigueur du traité de fusion des exécutifs des trois communautés, instituant un Conseil et une Commission unique, signé le 8 avril 1965.
- **1er juillet 1968** : achèvement de l'union douanière avec 18 mois d'avance.
- **1er janvier 1973** : adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.
- **9-10 décembre 1974** : création du Conseil européen et décision d'élire le Parlement européen au suffrage universel, à l'initiative du Président français et du Chancelier fédéral allemand, Valéry Giscard

d'Estaing et Helmut Schmidt.

- **13 mars 1979** : entrée en vigueur du système monétaire européen, créé le 5 décembre 1978 par le Conseil européen de Bruxelles.
- **Du 7 au 10 juin 1979** : premières élections du Parlement européen au suffrage universel direct, Simone Veil est élue présidente.
- **1er janvier 1981** : adhésion de la Grèce.
- **1er janvier 1986** : adhésion de l'Espagne et du Portugal.
- **1er juillet 1987** : entrée en vigueur de l'Acte unique européen, décidé le 4 décembre 1985, signé les 17 et 28 février 1986 et prévoyant la création d'un marché unique avant 1993.
- **1er juillet 1990** : première phase de l'Union économique et monétaire (UEM) : libre circulation des capitaux.
- **1er janvier 1993** : entrée en vigueur du marché unique.
- **1er novembre 1993** : entrée en vigueur du traité de Maastricht, adopté au Conseil européen des 9 et 10 décembre 1991 et signé le 7 février 1992 à Maastricht.
- **1er janvier 1995** : adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.
- **13-14 décembre 1996** : adoption du pacte de stabilité et de croissance de l'UEM.
- **1er janvier 1999** : introduction de la monnaie unique sur les marchés financiers.
- **1er mai 1999** : entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997.
- **1er janvier 2002** : mise en circulation des pièces et des billets en euros dans 11 États membres.
- **1er février 2003** : entrée en vigueur du traité de Nice, signé le 26 février 2001.

- **1er mai 2004** : adhésion de 10 nouveaux États membres : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie.
- **1er janvier 2007** : adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.
- **1er décembre 2009** : entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le Conseil européen se dote d'un président et d'un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, par ailleurs vice-président de la Commission européenne. Le Parlement européen devient un quasi-législateur à part entière.
- **7 mai 2010** : adoption par le Conseil européen du mécanisme européen de stabilisation pour venir en aide à un État en diffi culté (crise grecque).
- **17 juin 2010** : adoption par le Conseil européen de règles de gouvernance plus strictes (semestre européen de revue budgétaire).
- **28-29 octobre 2010** : adoption par le Conseil européen d'un mécanisme permanent de gestion de crise pour la zone euro (crise irlandaise).
- **1er janvier 2011** : avec l'adhésion de l'Estonie, 17 États membres ont choisi l'euro comme monnaie unique.
- **30 juin 2011** : conclusion des négociations d'adhésion avec la Croatie, qui adhèrera à l'Union le 1er juillet 2013.
- **9 décembre 2011** : 26 États membres annoncent un nouveau traité européen renforçant la discipline budgétaire et son contrôle, nouveau progrès vers une Union budgétaire et fiscale.
- **1er janvier 2013** : Entrée en vigueur du Pacte budgétaire.
- **A ce jour**, 26 États ont rejoint l'espace Schengen : 22 États membres de l'Union européenne (à l'exception de l'Irlande, du Royaume-Uni, de la Bulgarie, de la Roumanie et de Chypre), ainsi que l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein.
- **1er juillet 2013** : Adhésion de la Croatie.